



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0172

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Grout, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0172**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale et conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Ruche industrielle est une association créée en 2019, qui regroupe des industriels, des acteurs institutionnels et académiques, engagés dans une action sur la thématique de l'innovation industrielle.

Ses membres fondateurs sont les entreprises AB Volvo - Renault Trucks, Bosch Rexroth, ALDES, VICAT, SNCF Mobilités, EDF, DEMS ainsi que INSAVALOR et la Métropole de Lyon.

Son objet est de participer à la transformation digitale des industriels de la région lyonnaise, par la mise en collaboration active de ses membres ainsi que par les événements, les ressources et les programmes d'accompagnement de projets qu'elle met en œuvre.

Ancrée dans un lieu physique, la Ruche industrielle à Vénissieux, elle s'adresse aux acteurs de l'industrie, quelle que soit leur taille, depuis les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME), jusqu'aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands comptes.

Les missions de la Ruche industrielle relèvent prioritairement :

- de l'accompagnement de ses membres dans leur transformation digitale sur la région lyonnaise,
- de la participation à l'animation de l'écosystème de l'innovation industrielle sur le périmètre métropolitain,
- de l'animation de services auprès des industriels implantés sur le site pilote à Vénissieux,
- de la réalisation d'actions de promotions et de vulgarisations au sujet de l'industrie du futur auprès de différents publics, y compris des jeunes et des citoyens.

La Métropole, membre fondateur, trouve en cette association, un levier pour une meilleure diffusion de l'offre d'innovation auprès des industriels, et une coordination des initiatives de médiation industrielle auprès des publics, en particulier les collégiens et les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA.

II - Modalités de représentation

L'association est composée de membres fondateurs et de membres adhérents, répartis au sein de 5 collèges : entreprises ETI ; entreprises PME-TPE, entreprises grands groupes, formation-recherche, partenaires institutionnels et autres organismes.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 24 sièges :

- 9 administrateurs représentant les 9 membres fondateurs,
- 15 administrateurs maximum, fonction de l'adhésion de nouveaux membres, et selon une répartition proportionnelle à la part de chaque collège.

En tant que membre fondateur, la Métropole dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil de l'association la Ruche industrielle.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association la Ruche industrielle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Emeline BAUME en tant que titulaire et monsieur Pierre-Alain MILLET en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association la Ruche industrielle.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.